

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 29 AOUT 1797.

De Londres, le 18 Août.

C'est lord Malmesbury qui a instruit le gouvernement de la paix du Portugal avec la France, et de l'effet que cet événement a produit sur les négociations de Lille. Toute communication entre le vaisseau sur lequel M. Brooks est venu et le port, a été interdite. Les dépêches de lord Malmesbury ont été examinées dans un conseil tenu hier et auquel ont assisté tous nos ministres; le résultat a été envoyé à S. M. à Weymouth. La baisse que la paix du Portugal avoit occasionnée dans nos fonds, n'a duré qu'un instant; les 3 pour cent consolidés sont aujourd'hui à 51 $\frac{3}{4}$. — Sir Henry Stuart est de retour ici de Lisbonne; son père est attendu incessamment.

Sir Edward Pellew a instruit hier l'amirauté de son arrivée à Yarmouth avec sa flotille; il va prendre des vivres pour 3 mois et recommencer une seconde croisière.

La flotte de la Baltique, qu'on attendoit depuis longtemps, est arrivée à Hull.

On a fait hier, à bord du *Censeur*, l'essai d'un nouveau cabestan, inventé par le capitaine William Bolton. Au moyen de cette machine, dont le mouvement est très prompt, deux hommes suffisent pour lever l'ancre très facilement. On ne doute pas que le gouvernement ne s'empresse de l'adopter, et qu'il n'en récompense l'inventeur.

Les forces actuelles à opposer aux françois, dans le cas où ils tenteroient une descente en Irlande, sont de 98,000 hommes de troupes de terre. On peut calculer encore en notre faveur les vents, le mauvais tems, les dangers du débarquement et la protection de nos flottes.

Suivant les dernières nouvelles des Indes-Occidentales, on a découvert à la Dominique une

conjuración qui avoit pour objet de livrer cette isle aux françois. M. de la Courbe étoit en correspondance réglée avec Victor Hugues; il lui avoit rendu compte de l'état de nos forces; le jour étoit pris pour l'attaque, lorsque sa trahison fut découverte; il fut sur-le-champ arrêté, jugé, condamné et exécuté.

Il paroît que le général Simcoe ne retournera point à St. Domingue; quelques-unes de nos feuilles prétendent même que nos affaires dans cette isle sont en si mauvais état, qu'il est probable qu'elle sera bientôt évacuée.

S. M. a daigné faire grâce à l'équipage de la *Vestale*, et à 7 condamnés du Monmouth; 4 autres ont été exécutés.

Suite de Paris, du 22 Août.

Le Directoire vient encore d'adresser un message au conseil des 500 relativement aux finances. Il y annonce qu'il vient de procéder à la distribution des fonds destinés à faire le service de la 1^{ère}. décade de Fructidor. Les circonstances extraordinaires dans lesquelles il se trouve placé (dit-il) l'obligent à en présenter les résultats au conseil; ils font connaître combien il est indispensable de rendre disponibles les moyens à employer pour prévenir les désastres auxquels on est exposé. — Le Directoire, après ce début, entre dans les détails: Les demandes de fonds s'élèvent, déduction faite de 63 millions, 888 953 liv. restant à payer sur les ordonnances déjà délivrées pour les services urgens & payemens exigibles, à 21 millions, 2790 livres. La solde des troupes entre pour 3 millions 128,509 liv. dans cette somme, les subsistances pour près de 4 millions. Les moyens de service indiqués par la trésorerie nationale présentement, au premier aperçu, au lieu d'un actif, un passif de 3 millions, 793,481 liv. qu'il faudroit chercher à recouvrer avant de rien trouver de disponible pour le service des différens mi-

nistère.— Le Directoire établit ensuite différens faits, entre autres que la trésorerie nationale n'a pas un million de disponible pour le service de la décade actuelle; que la solde de l'armée est considérablement arriérée; que le service des subsistances est compromis; qu'il ne reste rien de disponible pour les hôpitaux, &c. &c. Il invite itérativement le conseil à faire usage des ressources qu'offre la France, et particulièrement à émettre une loi sur le recouvrement, et à établir les contributions indirectes. La position est telle, dit-il en terminant, que le moindre ajournement augmente le danger auquel on est exposé. Les moyens existans sont insuffisans; ceux que de nouvelles loix peuvent fournir feront face à toutes les dépenses; le moment de les employer est arrivé.

On a remarqué que dans les querelles sur les collets noirs, nulle part un seul homme du peuple n'a pris parti contre les jeunes gens, tant l'esprit est changé.

L'ambassadeur Ottoman s'est rendu avant-hier à Versailles pour voir le palais et les curiosités qu'il renferme. On a fait jouer pour lui la partie des eaux qui n'a point souffert de trop grandes dégradations. On a remarqué (dit le Journal des Hommes Libres) que les chaïles et les calèches qu'on lui a fournies, étoient aux armes du Roi? Est-ce qu'on les conserveroit encore pour une meilleure occasion?

Le même journal annonce que le général Danican est à Paris, et qu'il a été vu au faubourg St. Germain.

Conseil des 500. — Séance du 20.

On lit une pétition de divers citoyens qui demandent quelle doit être la formule de la déclaration à exiger des ministres des cultes.

Perès témoigne son étonnement de ce que la commission n'a rien présenté encore sur cette formule. — Guillemardet dit que les loix antérieures existent. — Camille-Jordan dit de même que ces loix n'étant pas abrogées, les ministres des cultes doivent s'y conformer; voilà pourquoi la commission dont il a été le rapporteur n'a rien encore proposé à cet égard.

Le tout est renvoyé à cette commission.

Le commissaire des guerres Lefage écrit au conseil pour se justifier des imputations dirigées contre lui, par Delarue. Il n'a point, dit-il, donné d'ordre de route aux troupes; c'est le général Richepanse; pour lui, il n'a fait que préparer les subsistances et les logemens. Il est également faux qu'il ait fait à Paris des voyages secrets.

On demande l'impression de cette lettre et le renvoi à la commission existante pour cette affaire. — Le renvoi est ordonné.

La discussion devoit s'ouvrir sur les finances; mais aucune base n'étoit fixée, aucun projet ne commandoit particulièrement l'attention; on a longtems discuté sans objet déterminé.

Tarbé a terminé cet inutile débat en faisant décréter qu'avant de prendre des décisions ultérieures sur de nouveaux impôts, des états exacts des recettes et des impôts lui seront soumis par la voie de l'impression.

Séance du 21. — La mère du général Marceau réclame des secours contre la détresse où l'a laissée la perte d'un fils qui faisoit le soutien de la vieillesse.

Jourdan (le général) saisit cette occasion pour jeter des fleurs sur la tombe de ce jeune guerrier qui fut son ami. Après avoir parlé du courage et de l'habileté qu'il montra dans les différentes campagnes, il fait l'histoire de la mort de Marceau, dit-il, étoit chargé de couvrir la retraite de l'armée par le défilé d'Altenkirchen. Pressé par l'avant-garde ennemie, il l'attaque, s'avance en reconnoisseur, suivi de quelques officiers; un chasseur tyrolien le reconnoît aux marques de son grade, et lui tire un coup de carabine. Marceau se retire lentement, il donne des ordres, me fait prévenir, et la paleur de la mort sur le front, dirige encore les troupes qu'il commande. Des grenadiers l'emportent. J'accours avec mon état-major..... Pourquoi ces larmes, nous dit-il? Mes amis, je meurs heureux & content de moi. Je vous recommande les officiers qui ont combattu avec moi, & ma famille. Je dois ici un éclatant hommage à l'humanité, à la loyauté des braves ennemis que j'ai si souvent combattus. Les Autrichiens entrent dans la ville; Kray, ce vieux général qui avoit si souvent vu Marceau de près, lui envoie une sauvegarde; il vient lui-même; tient la main de Marceau renfermée dans la sienne pendant une heure. Son silence et ses larmes étoient bien éloquens. Le prince Charles, lui-même, visite Marceau et confie le soin de sauver les jours à son premier chirurgien... Cinq jours après Marceau n'est plus. Les régimens de Barco et de Blaukenstein, hussards, se disputent l'honneur de rendre à Marceau les honneurs funèbres; mais les François réclament le corps de leur digne frère d'armes, et il leur est rendu. Le général Kray l'escorte lui-même, à la tête d'un gros de cavalerie, jusqu'au milieu du camp françois. Marceau a son cercueil au camp retranché de Coblenz; là, un monument atteste la gloire d'un nom irréprochable, dont la place est sur la colonne du Panthéon.

Jourdan termine en demandant la nomination d'une commission chargée de présenter un rapport sur la pétition qu'il convient d'accor-

der à la mère de son jeune ami.— Cette proposition est adoptée avec enthousiasme et l'impression du discours de Jourdan arrêtée.

Vidalat saisit cette occasion pour demander que la commission des finances présente au conseil les moyens nécessaires pour mettre à la disposition du ministère les fonds que la loi destine à titre de secours aux familles des défenseurs de la patrie.

Bentabolé va plus loin; il rappelle la promesse du fameux milliard, et demande que la commission nommée à cet effet fasse un prompt rapport.— L'avis de Vidalat et de Bentabolé sont adoptés.

Thibeauveau obtient la parole au nom de la commission des sept pour le rapport sur le dernier message du Directoire.

Avant de présenter les mesures législatives qu'il a à soumettre, l'orateur porte l'attention du conseil sur la situation politique de la France. La République marchait vers ses glorieuses destinées; elle offroit la paix à l'Europe; elle alloit s'affaïssir sur ses trephées. Quel génie malfaisant, impie, est venu répandre les soupçons, la division, les haines, les rivalités, la terreur? Il est tems de mettre un terme à l'inquiétude nationale, de rouvrir des communications avec le peuple & de lui tenir le langage digne de lui. C'est la pensée du conseil que la commission a cherché; elle s'en rend l'interprète.

Le corps législatif avoit exprimé ses regrets sur le renvoi des ministres, ses alarmes sur la marche des troupes. Un premier message du Directoire donna lieu au rapport de Pichegru. Le conseil se borne à prévenir la récidence du mal, au lieu de chercher à en découvrir les auteurs.

Un grand événement fixe bientôt les yeux; c'étoient les adresses de Parmée d'Italie. Le Directoire, interrogé sur ce point, répondit le 22 Thermidor. C'est ce message que Thibeauveau examine.

Il déclare que l'histoire saura sans doute marquer sa place au mouvement des troupes & à son but; mais il déclare aussi que la moralité & les principes de Richemont, signataire de l'ordre, ont été assez connus de la commission pour qu'elle ne propose rien à cette égard.

L'objet du message, relatif aux délibérations des armées, est plus important. La constitution a été violée; les pouvoirs confondus, l'autorité civile menacée. Des sentimens généreux, exprimés dans ces adresses, appartiennent à leurs auteurs, & ont la même source que leur gloire. Les projets criminels, les menaces odieuses, les principes anarchiques appartiennent à quelques factieux, qui ont conçu le projet de livrer à l'étranger le prix de la valeur & du sang de nos soldats.

On a écrit au milieu de nos camps que le corps législatif suivoit un plan royaliste; & l'audacieux existe, & le Directoire n'a encore rien dit, & nous nous disons libres & républicains! Ah! si de tels attentats étoient impunément renouvelés, il faudroit se dévouer à la mort sur les ruines de la liberté.

Aujourd'hui c'est le corps législatif qu'on attaque; demain ce sera vous; notre garantie est commune; malheur à l'autorité qui fonde sa puissance sur des brionnettes! elles protègent un jour pour opprimer à jamais. Ces adresses sont-elles des délibérations? c'est ce qu'il est inutile d'examiner. Ah! sans doute, si elles eussent été lues de tous, si on eût pu délibérer, croyez qu'au sein de nos camps des voix généreuses se seroient élevées pour le maintien de la constitution; mais tous n'ont pas lu, tous n'ont pas pu lire. Vous ne souffrirez pas qu'on vous présente

un voeu de quatre cent mille hommes armés. Plus leurs services ont été grands, plus il faut leur rappeler qu'ils n'ont vaincu que pour la patrie: le tems de l'ancienne Rome où diverses légions ne connoissoient plus Rome mais leurs chefs, est passé. Ces chefs ont-ils été attaqués, blâmés, dévoués? quelle voix s'est élevée contre eux? celle de quelques écrivains anarchiques. Qu'ont-elles de commun avec vous? Vous éclairerez donc l'armée: citoyens, avant d'être soldats, vos défenseurs redeviendront citoyens; ils vous demanderont compte du maintien de la constitution. Non; vous ne redoutez pas les armées; mais le peuple peut vous crier: je les redoute pour mon gouvernement, pour mes représentans, pour ma constitution: que tout fléchisse devant elle.

Thibeauveau passe aux autres parties du message. Sa tâche ne peut être de justifier le corps législatif; ses actes parlent pour lui. C'est ici qu'il faut dire la vérité au peuple, au Directoire, au corps législatif.

Les prêtres rentrent, dit le Directoire; mais il ne peut regretter le tems des proscriptions en masse & les excès du fanatisme révolutionnaire. Tolérance & déclaration de fidélité aux loix, voilà les bases de notre législation.

Les émigrés rentrent. Qui les rappelle, les favorise? ce n'est pas vous. A l'égard de Toulon & du Bas-Rhin, vous n'avez fait que confirmer des décrets de la convention, & cependant tous les moyens de police, tous les moyens de force, tous les moyens arbitraires même sont aux mains du Directoire. L'Europe retentit du trafic des certificats & des radiations; ce seroit à nous à lui demander compte.

Les acquéreurs de domaines nationaux sont inquiets; mais la loi commune les garantit, & dernièrement la loi sur les presbytères & celle sur les biens séquestrés sont une profession de foi éclairante.

Des assassins se commettent; il faut le dire avec la même franchise; le sang a coulé sur divers points, les partis ont les poignards levés & les factions sont aveugles; mais si la passion est plus forte que la loi, souvent elle cède à la voix de la justice & de la probité courageuse: c'est en s'élevant unanimement contre tous les assassins que le corps législatif peut aider le gouvernement à les faire cesser.

Des opinions individuelles ont paru allarmer; mais des opinions sont elles des loix? Et où est la République, s'il faut être ici sage par prudence, modéré par contrainte, circonspect par politique. S'il n'y avoit pas d'erreurs à quoi servirait la sagesse?

Enfin le Directoire dénonce les journaux. Nous devons l'avouer avec lui, il n'est plus possible de tenir au débordement de pamphlets, de journaux, de placards au milieu desquels la licence même ne connoit plus de bornes. C'est une déraison que de prétendre faire marcher dans cet état un gouvernement qui repose sur l'opinion. Il faut renoncer à ces systèmes métaphysiques qui n'organisent que l'anarchie; les élémens d'une bonne loi ont été indiqués, une commission les présentera.

Thibeauveau rappelle ici que les membres des deux pouvoirs trouvent une garantie dans un tribunal spécial; la haute cour, & il ne croit pas que le gouvernement puisse jamais être assez fort & assez sûr de la répression des délits; si les attentats contre la constitution & contre les autorités supérieures ne sont portés à la connaissance d'un tribunal spécial.

A l'égard des revenus publics, ils sont évidemment insuffisans; on a dû commencer par rétablir l'ordre; c'est aujourd'hui des impôts indirects d'venus nécessaires qu'il faut s'occuper, en n'oubliant pas combien les calculs chiffrés éprouvent de réduction lorsqu'il s'agit de percevoir les impôts établis.

Thibaudeau passe à la partie du message où le Directoire semble accuser le conseil de vouloir éloigner la paix, & repousse cette odieuse & ridicule imputation. Il pense que les Etats voisins ont pu être effrayés de notre agrandissement & de nos alliances nouvelles. Il consacre quelques traits à l'examen de ces alliances; accuse le Directoire d'avoir méconnu le corps législatif, en gardant le silence sur les opérations de l'Italie, en approuvant ses opérations d'un manière assez sèche pour ressembler à une censure de l'opinion du conseil, enfin en traitant de la guerre & de la paix, en constituant des peuples, en renversant leurs gouvernemens sans l'aveu du corps législatif.

Sans doute, s'écrie-t-il, dans tout homme libre le François ne verra qu'un ami de plus; mais peuples d'Italie, croyez que votre liberté ne sera pleine, votre indépendance assurée, que lorsqu'elles auront été couvertes dans cette enceinte de la promesse solennelle d'un efficace appui.

Thibaudeau arrive à la situation actuelle des choses. On dit que le conseil veut accuser; que le Directoire veut se rendre agresseur. Le conseil ne veut point accuser, puisqu'il ne l'a pas fait; le Directoire ne peut se rendre agresseur, cette idée fait frémir. Le Directoire ne peut servir les factions qu'il a combattues. Au reste, la constitution ne prévoit pas ce délit du Directoire; son silence indique toute l'étendue des moyens du corps législatif.

Directoire, dit l'orateur, après avoir donné quelques développemens à la nécessité d'apporter le calme dans les esprits, regarde ses flatteurs; ils sont dans les partis exagérés. Ils appellent une sanglante catastrophe, qu'elle soit évitée; que la sagesse préside à nos conseils, que les hommes sages soient protégés, que les proscrits ne veuillent pas proscrire, qu'une licence effrénée soit arrêtée, qu'enfin on cesse de regarder la République comme un parti. Craindriez-vous quelques esclaves indignes d'être libres, & concevant d'absurdes projets, ou quelques manœuvriers révolutionnaires effrayés de leurs propres crimes? Non; ils ne branleront point la République, elle appartient à l'avenir; elle a vieilli chez l'étranger, elle fait aujourd'hui une grande épreuve de sa force. Le choc qui a eu lieu doit reporter à leur place tout ce qui s'en est écarté.

Et vous soldats qu'il faut censurer aujourd'hui, mais admirer toujours, croyez que la liberté ne s'affermira que

par les lois. Vos ennemis sont ceux qui vous ont conduits à l'injustice d'un soupçon. Le corps législatif est la citadelle de la constitution, & vous allez l'assiéger! Quelle sera désormais d'asyle à tous les amis de la liberté, la République y réside glorieuse de vos triomphes & cimentée de votre sang.

À la suite de ce rapport, Thibaudeau présente deux projets: le premier déclare séditieuse toute réunion de militaires qui auroit pour objet de délibérer sur des mesures, ou de voter des adresses contre des officiers, des généraux, le directoire, le corps législatif, la loi et la constitution. Le deuxième charge l'accusateur public du tribunal criminel de la commune où siège le corps législatif, de poursuivre les auteurs de tout complot qui s'ouvrira contre le corps législatif ou le directoire.

Le conseil prononce l'ajournement et l'impression. La distribution aura lieu au nombre de six exemplaires pour chaque membre.

De la Haye, le 19 Août.

Notre flotte est toujours mouillée dans le Texel. Mercredi dernier, quelques vaisseaux de guerre anglois s'avancèrent à l'embouchure, appelée *Binnenwater*, le général de Winter envoya à leur rencontre plusieurs vaisseaux, qui les forcèrent bientôt à la retraite. Les anglois ont empêché différens navires neutres d'entrer dans le Texel; ils se sont même emparés d'un. Leurs forces dans nos parages est, dit-on, de 52 vaisseaux.

C'est le 1er Septembre que notre nouvelle assemblée nationale tiendra sa première séance; elle s'occupera aussitôt du plan d'une constitution nouvelle.

* * On vend en commission pendant les foires de Francfort, les médicamens approuvés suivans, dans la librairie de M. F. Chr. Hermann:

1°. Le Baume Hermétique; 2°. La Panacée confortative; 3. Les Pillules de Baume Hermétique. Ces trois médicamens combinés sont un remède infailible contre la goûte, la paralysie, les coliques, la faiblesse d'estomach & des nerfs, le mal de dents, les engelures, la tumeur des pieds, l'hydropisie, la pleurésie, le scorbut, l'épuisement des forces, la stérilité des deux sexes, & servent à faciliter les accouchemens laborieux. Ils sont en même tems un remède spécifique pour dissoudre les endurcissements, qui, pour la plupart, engendrent la gangrène. Ces trois médicamens se débient ensemble à 15 ducats d'Hollande. Un flacon de la Panacée coûte seul 4 ducats, & une boîte de Pillules 3 ducats.

4°. Le Baume Hermétique contre les maladies des dents fait non seulement cesser le mal de dents le plus aigu, mais il conserve aussi la fermeté & la blancheur des dents jusqu'à l'âge le plus avancé. La boîte coûte 4 ducats.

5°. Le Savon d'Ambre conserve jusqu'à l'âge le plus avancé la couleur vive & blanche du teint, & enlève toute sorte de taches, de marques & de pustules; la boîte coûte 3 ducats. — L'annonce détaillée des vertus de ces 5 médicamens se distribue gratis.

* * Memo & Pons, marchands de Soyerier de Lyon, aux 3 Rômers place du marché, ont un assortiment complet, d'étoffes de soye, denture, broderie, rubans, Bas pour homme & pour femme, Lins & Baptistes

* * Domenico Andermani a l'honneur de prévenir le Public qu'il tiendra pendant la foire un dépôt de différentes espèces de Chocolats, tant de santé, qu'à la Vanille, & de Tablettes d'Amandes à la Vanille, à la fleur d'Orange &c. Il loge rue de la Monnoie, No. 209.